

Note n°24 – 4 juillet 2022

NEGOCIATION DES SALAIRES DE LA BRANCHE

Comme vous le savez, une CPN s’est réunie le 14 juin 2022 afin notamment de déterminer l’augmentation des salaires de la branche, suite à la revalorisation automatique du SMIC au 1er mai 2022.

Au terme des négociations les différents syndicats ont fait connaître leur refus de signer l’accord proposé par le collège employeur. En conséquence de quoi, il n’y aura pas de nouvelle revalorisation cet été dans la branche des caves coopératives.

En attendant, c’est la grille des salaires actuelle qui est toujours en vigueur.

Pour information, nous avons réalisé un historique des dernières augmentations de la grille CCN :

Années	% evo CCN	date effet	% evo SMIC	date effet	% inflation
2013	1%	01-juil	0,3%	01-janv	0,9%
2014	1%	01-févr	1,1%	01-janv	0,5%
2015	0,8%	01-févr	0,8%	01-janv	-
2016	-		0,6%	01-janv	0,2%
2017	1,2%	01-févr	0,9%	01-janv	1%
2018	1,2%	01-févr	1,2%	01-janv	1,8%
2019	1,9%	01-févr	1,5%	01-janv	1,1%
2020	-		1,2%	01-janv	0,5%
2021	0,8%	01-févr	1,0%	01-janv	1,6%
			2,2%	01-oct	
2022	3%	01-janv	0,9%	01-janv	...
			2,65%	01-mai	
			≈ 2%	prév 01-aout	estimation 6,8 % sur 1 an en sept

DEROGATION HEURES SUPPLEMENTAIRES PENDANT LES VENDANGES 2022

La demande définitive a été transmise à la DREETS BFC le 20 juin dernier.

Nous avons reçu un accusé de réception de la DREETS le 23/06 nous signifiant que le délai d'instruction et de réponse s'étendait jusqu'au 20 juillet.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé dès réception de leur décision.

AIDE EXCEPTIONNELLE A L'EMBAUCHE PROLONGEE

La bonne nouvelle avait été annoncée en mai par Olivier Dussopt. Deux décrets viennent de la confirmer : les **aides à l'embauche des alternants** et des **demandeurs d'emploi de longue durée en contrat de professionnalisation** sont officiellement **prolongées jusqu'au 31 décembre 2022**.

Ce pourrait bien être l'ultime prolongation de ces aides : dans un récent rapport, la Cour des comptes préconise de mettre fin aux aides exceptionnelles versées aux employeurs d'alternants, dispositif qu'elle juge trop coûteux.

Pour rappel, l'aide est d'un montant de 5 000 € pour l'embauche d'un alternant de moins de 18 ans, et de 8 000 € pour l'embauche d'un alternant majeur. Elle est due pour la première année d'exécution du contrat.

L'aide est valable pour les apprentis et salariés en contrat de professionnalisation préparant un diplôme de BAC +5 au maximum (équivalent au Master 2). Jusqu'alors réservée aux personnes d'au moins 30 ans, elle ne sera plus soumise à la condition d'âge.

FIN DE LA PERIODE TRANSITOIRE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE

Le 31 juillet marque la **fin de la période transitoire de l'Etat d'urgence sanitaire**. A moins que certaines dispositions soient prolongées, cette date devrait marquer la fin de la possibilité pour le gouvernement de fixer des taux majorés d'indemnisation de l'activité partielle, la fin de l'imposition aux services de santé du travail de la participation à la lutte contre la propagation de l'épidémie du Covid-19 ainsi que la fin pour les salariés ayant des arrêts de travail liés au Covid-19 de la possibilité de recevoir une indemnisation complémentaire de l'employeur dans des conditions favorables (absence de prise en compte de l'ancienneté, délais de justificatif rallongés)

LE CHEQUE ALIMENTAIRE DE 100 EUROS PAR FOYER CONFIRME POUR LES 9 MILLIONS LES PLUS MODESTES

La porte-parole du gouvernement Olivia Grégoire a confirmé la mise en place d'une « **aide alimentaire d'urgence** » de **100 euros par foyer et de 50 euros par enfant**, en faveur des **neuf millions de foyers les plus modestes**. Le gouvernement entend également, toujours dans le cadre du projet de loi pouvoir d'achat qui devrait être présenté le 6 juillet en Conseil des ministres, travailler « sur un chèque alimentaire plus qualitatif pour accéder à des produits bio, frais et locaux », a déclaré Olivia Grégoire lors d'un déplacement à La Chapelle-sur-Erdre, près de Nantes. « On espère que cela puisse être voté rapidement », a-t-elle précisé.

INFLATION : LE SMIC POURRAIT ETRE REVALORISE AUTOUR DE 2% EN AOUT OU SEPTEMBRE, SELON L'INSEE

Cette revalorisation automatique du Smic, indexée sur une inflation qui devrait encore accélérer pour atteindre 6,8% sur un an en septembre, devrait contribuer à accroître l'épargne des ménages qui restent prudents dans leurs dépenses.

SUPPRESSION DE LA DPAE PAR E-MAIL

L'URSSAF confirme que : A compter du 1er juillet 2022, les DPAE ne pourront plus être adressées par e-mail.

- **Transmission par flux CFT**

En outre, la transmission par flux CFT sera également interrompue fin 2022.

MANUEL UTILISATEUR VS-BS RECTIFICATIONS TESA +

Pour vous aider dans l'utilisation des nouvelles fonctionnalités des rectifications sur des bulletins de salaires, la MSA met à votre disposition le manuel utilisateurs VS-BS Rectifications TESA + : [Manuel utilisateurs VS-BS Rectifications TESA + \(msa.fr\)](https://msa.fr)

SONDAGE SUR LE SENS AU TRAVAIL

A l'occasion de la semaine pour la qualité de vie au travail, et pour en savoir plus sur les perceptions et attentes des actifs en matière de sens au travail, l'Anact a demandé à Opinion Way de réaliser un sondage sur le sujet.

Selon un sondage Opinion Way pour l'Anact publié à l'occasion de la Semaine pour la qualité de vie au travail :

- Plus de 8 actifs sur 10 estiment aujourd'hui que leur travail a du sens (39 % tout à fait, 45 % plutôt).
- 2 sur 10 s'interrogent (plus qu'avant la crise sanitaire) sur le sens de leur travail (avec une proportion plus importante de jeunes, d'actifs du secteur public et de managers).
- 4 sur 10 envisageraient de quitter leur emploi pour un emploi davantage porteur de sens dans les deux ans à venir (avec une proportion plus importante de jeunes, de managers et de femmes).

Le sens au travail

Pour les personnes interrogées, 3 dimensions contribuent à donner du sens au travail :

- Le sentiment d'utilité d'un métier (qu'il s'agisse de se sentir utile à la société, à la population, aux bénéficiaires/clients, ou à l'entreprise) ;
- La concordance entre valeurs personnelles et professionnelles ;
- La capacité du travail à contribuer au développement de chacun (possibilité de s'exprimer au travail, d'apprendre, de progresser, d'évoluer professionnellement, esprit d'équipe constructif, aspects relationnels...).

Un certain nombre d'actifs expriment cependant un écart entre ce qu'ils attendraient d'un travail « qui a du sens » et leur travail actuel.

Ils déplorent notamment une rémunération insuffisante (34%) et une reconnaissance insuffisante (32%).

Ils souhaiteraient pouvoir d'avantage s'épanouir et progresser dans leur carrière (31 %) mais aussi s'exprimer et faire des propositions sur leur travail (23%).

Ils aspirent à des pratiques managériales plus en accord avec leurs valeurs (32 %), un travail réalisé dans de meilleures conditions (24 %) mais aussi un impact positif de leur travail en matière d'écologie (36 %).